Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221010-ARR_2022_1054-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1054_AL_RD3_LES_TROIS_CHATEAUX
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 6 Octobre 2022 par laquelle M. JOUVENCEAU Romain, Maire de la commune LES-TROIS-CHATEAUX, représenté par Alban VUILLEMEY Géomètre expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 3 au droit de la parcelle cadastrée ZC 40 Pa, située au 979 Route de Saint-Julien - Commune LES TROIS CHATEAUX hors agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS-LE-SAUNIER du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 27 Juin 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° A à n° B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221010-ARR_2022_1054-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS-LE-SAUNIER à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion :
M. JOUVENCEAU pour attribution
Alban VUILLEMEY pour information
La commune de LES TROIS CHATEAUX pour information
L'ARD pour classement

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10-10-2022
ID : 039-223900010-20221010-ARR_2022_1054-AR

Dossier 22126

COMMUNE DE LES TROIS CHATEAUX

Chemin des Carrières

ALIGNEMENT R.D. n°3 // ZC 40

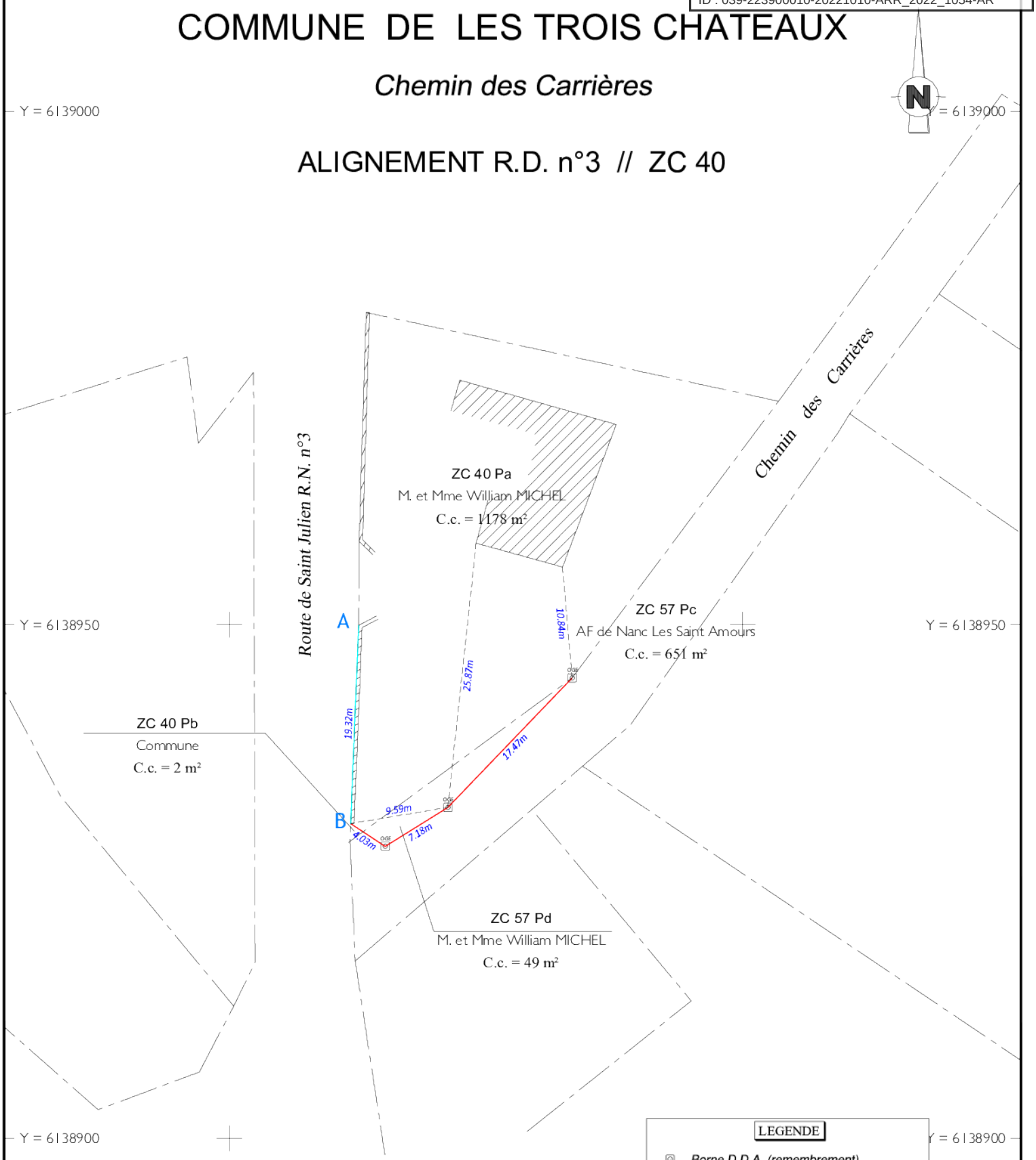

Echelle 1/500

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)

Plan dressé le 30 septembre 2022 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert

1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER

Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

LEGENDE

- *Borne D.D.A. (remembrement)*
- *Borne O.G.E. existante*
- *Borne O.G.E. implantée le 27/06/2022*
- C.c. *Contenance cadastrale*
- *Application cadastrale*
- *Division parcelle ZC 40 et 57*
- *Alignement défini le27/06/2022*